

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 9 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le neuf octobre à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président, le premier octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

AIGREMONT : Monsieur Gilbert DIJON, Maire
Madame Héléna SEGAIN, Conseillère Municipale

LE PECQ : Madame Catherine RAMAIN, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint

MARLY-LE-ROI : Monsieur Benoît BURGAUD, Maire Adjoint
Monsieur Nicolas TABOURIER, Conseiller Municipal

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Monsieur Philippe PIVERT, Maire Adjoint
Madame Pascale GENDRON , Maire Adjoint

Absents excusés :

CHAMBOURCY : Monsieur Philippe FAISSEAU, Maire Adjoint
Madame Sophie BELLEVAL, Maire Adjoint
Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale

LE PECQ : Monsieur Pierrick FOURNIER, Conseiller Municipal

LE VESINET : Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
Monsieur Jacques de MATTEIS, Conseiller Municipal
Monsieur Georges MALIH, Conseiller Municipal
Madame Agnès ROSSET, Conseillère Municipale

MAREIL-MARLY : Madame Astrid de BECO-DOYLE, Conseillère Municipale
Madame Catherine PETIT, Conseillère Municipale
Madame Andrée FIEVET, Conseillère Municipale
Monsieur Marc PARMENTIER, Conseiller Municipal

Nombre de Communes	: 7
Quorum	: 8
Délégués présents	: 9
Délégués comptant pour le quorum	: 8
Procuration	: 0
Nombre de votants	: 8

REUNION DU 9 OCTOBRE 2009

Dans l'attente du quorum, le Président ouvre la séance à 18h10 avec la **présentation de l'état d'avancement de l'audit**.

Il demande aux intervenants des Cabinets ISC, SOJA Ingénierie et AEMCO de se présenter :

Monsieur Michel ROCHEREAU du Cabinet ISC est mandataire de l'équipe. Le Cabinet ISC est un Cabinet de programmation architectural et technique, dans le domaine des équipements sportifs, spécialisé depuis une vingtaine d'années. Cette Société intervient sur la France entière. Il est assisté par Arnaud CHABOISSON, assistant Chef de projet et Monsieur BASLE, Chef de projet pour cette opération.

Le Cabinet ISC conduit une équipe avec deux autres Sociétés : le Cabinet SOJA, pour les aspects techniques représenté par Monsieur VANTYGHM et le Cabinet AEMCO représenté par Monsieur JAGUÉLIN.

Pour commencer la présentation de l'audit, Monsieur ROCHEREAU donne tout d'abord la parole à **Gérard BASLE** :

La présentation se fait à l'appui d'un document projeté à l'écran. Ce power point est le résultat d'une synthèse regroupant les analyses gestionnaire, technique et fonctionnelle. En dernière partie seront présentés les besoins, les attentes et le bilan.

Phase 1 : état des lieux – diagnostic de l'existant

Présentation générale du territoire qui met en relief l'augmentation de la démographie et la dimension très active de la population pouvant induire des facteurs d'évolution de la demande sociale des pratiques.

Le site de la Piscine est remarquable car il est facilement accessible et il donne aussi l'impression d'être naturel tout en étant proche d'un centre ville ; ce qui, en région parisienne, est tout à fait exceptionnel. Son attractivité est très grande.

Cela étant, à terme, des difficultés sur son accessibilité risquent de se faire produire compte tenu de l'évolution de l'environnement avec l'arrivée du tram-train, une redéfinition des stationnements et cette position en centre-ville qui fait que l'on ne recherche pas seulement un stationnement pour aller à la Piscine mais aussi pour un accès en centre-ville. Toutefois, cet ensemble fait partie des dynamiques fortes.

Les piscines existantes sur ce territoire sont catégorisées, elles correspondent à une offre traditionnelle. Il est également constaté un décalage entre l'Ouest et l'Est et la présence d'un équipement privé important (« les Pyramides»). A cela s'ajoute l'émergence de projets qui sont en proximité Est de la zone, ce qui témoigne du dynamisme du territoire mais aussi du dynamisme de la réflexion des politiques en terme de piscines publiques en Ile-de-France. D'ailleurs, le Conseil Régional d'Ile-de-France a voté un plan développement des piscines afin de savoir comment faire face au déficit de m² de plan d'eau en Ile-de-France.

En résumé, sur ce territoire, les piscines sont des piscines sportives, il y a une absence de piscines de loisirs qui sont une évolution de la pratique aquatique et on constate l'émergence de nouveaux projets qui peuvent être qualifiés de concurrents ou de complémentaires.

Il est confirmé au **Président** l'existence d'un projet à Poissy. Ce projet a été modifié : il devait préalablement se faire à l'extérieur du centre de Poissy, du côté de la Maladrerie, aujourd'hui il serait question de renforcer la Piscine des Migneaux. Cette évolution, selon le Cabinet ISC, sera plus une pérennisation de l'existant, du fait des contraintes du PPRI, qu'une augmentation réelle de la surface de bassin.

Monsieur ROCHEREAU complète en précisant que ce projet est en cours de réflexion, il n'est donc pas finalisé.

Il poursuit sur le **diagnostic gestionnaire** et il donne la parole à **Monsieur JAGUELIN** :

Le diagnostic gestionnaire poursuit deux objectifs qui sont, d'une part, d'observer le fonctionnement actuel de la Piscine et de le comparer avec un panel d'équipements (à l'aide de ratios sur une base de données) et d'autre part, de comparer les coûts en terme d'exploitation par rapport aux solutions qui seront proposées (performance de l'équipement).

Les points à retenir sur les axes majeurs portent sur (voir aussi l'annexe jointe) :

* L'accessibilité :

- Très large amplitude d'ouverture de l'équipement avec une moyenne de 14h/jour.
- Une ouverture cohérente qui privilégie le grand public et le mouvement associatif avec un panel d'activités qui est assuré par le milieu associatif (aquagym ...)

* La fréquentation :

- Près de 400 000 passages par an avec une fréquentation grand public de 235 000. Ce niveau de fréquentation est élevé.
- Le ratio « taux de remplissage par m² de plan d'eau » se situe très largement au-dessus des moyennes pour des équipements de même typologie.
- Le nombre de classes accueillies simultanément pourrait être optimisé ; ce déficit est apparemment dû à des difficultés d'organisation pédagogique (l'Education Nationale).

* La tarification : elle est cohérente. Le prix du ticket moyen s'élève à 5 €.

* Les effectifs d'exploitation :

- 27 agents titulaires et 16 vacataires. Le niveau d'effectif est cohérent, cela étant il reste atypique. En effet, l'espace forme regroupe une dizaine d'Educateurs sportifs vacataires et il y a aussi deux postes de gardiens. Ce type de dispositif tend à augmenter les effectifs d'exploitation.
- La moyenne de rémunération est légèrement au-dessus des moyennes du panel en France. Avec là aussi une organisation atypique puisque les activités sont gérées par l'Association des MNS qui bénéficient d'une rémunération complémentaire.
- La masse salariale de 2008 s'élève à 1 300 000 €. En réponse à **Monsieur AMADEI**, il est précisé que la masse salariale regroupe les salaires et les charges.

* Les recettes d'exploitation :

- Stabilisation des recettes depuis les 3 derniers exercices.

La politique tarifaire est cohérente par rapport au niveau des recettes. Le niveau des recettes est bon, ce dernier découle du niveau de fréquentation élevé et de la politique tarifaire mise en place.

* Les charges d'exploitation :

- Elles représentent un coût journalier de 5 900 €, elles sont élevées puisque le ratio « charges/m² de plan d'eau » calculé à 1 700 € par jour est très au-dessus des moyennes statistiques.

Ce niveau de charges est élevé du fait d'une masse salariale relativement importante et un niveau de charges sur les fluides important également. Ces postes gestionnaires sont en augmentation sur les derniers exercices.

Le Président demande si l'analyse a pu être approfondie pour connaître les raisons de cette masse salariale supérieure à la moyenne et du coût de l'eau payé plus cher qu'ailleurs.

Monsieur JAGUELIN rappelle que les fluides concernent l'eau, l'électricité et le gaz. Ce coût important s'explique par diverses raisons : une amplitude d'exploitation très importante, un équipement vieillissant (1970) ; et quant à la masse salariale, elle est alourdie par des postes spécifiques à l'équipement (gardiennage, cours de fitness) et deux Agents en longue maladie. Les raisons sont donc connues mais ce qui est à retenir c'est une évolution constante de ces charges sur les trois derniers exercices.

Le Président demande si l'on connaît les facteurs qui expliquent cet accroissement depuis ces trois derniers exercices. Le Président en écarte certains : le point de la fonction publique qui ne peut pas être mis en cause puisqu'il n'a pas connu d'évolution rapide et l'amplitude horaire qui n'a pas changé.

Monsieur JAGUELIN répond que le prix des fluides a fortement augmenté sur l'ensemble du territoire et aussi sur la commune.

Monsieur VANTYGHEM ajoute que cette augmentation des fluides est également liée au vieillissement de l'équipement qui connaît beaucoup de pannes. L'équipement est de moins en moins performant et les problèmes de fuites, d'étanchéité des bassins ne font qu'accroître ce coût.

Le Président re-précise son interrogation : connaître les facteurs qui ont amené un dérapage de la masse salariale ces dernières années, à savoir ce qu'il y a de plus par rapport à des éléments structurels ?

Il est répondu que les deux congés maladie pèsent pour beaucoup dans cette analyse. Cela étant, ces points doivent être creusés avec l'aide du Directeur de l'Etablissement.

Il est clair, pour **Monsieur AMADEI**, que l'explication se trouve dans les deux absences pour maladie, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 10 % de la masse salariale. Sur l'augmentation du prix de l'eau, Monsieur AMADEI souhaite lui qu'il soit confirmé s'il s'agit d'une augmentation du prix de l'eau ou d'une augmentation de la consommation.

Monsieur VANTYGHEM signale que ce point sera examiné dans le diagnostic technique.

Monsieur JAGUELIN reprend :

* Résultat brut d'exploitation (RBE) :

- un déficit en 2008 de 731 000 €, soit 2 144 € par jour
- le taux de couverture du CA correspond au niveau des recettes par rapport à celui des charges.
- Le coût social résiduel public est le déficit constaté sur un passage (toute fréquentation confondue, donc scolaire y compris). Cette valeur permet d'estimer la performance de l'équipement : déficit / par le nombre d'entrées.
- Ratio RBE/m² de plan d'eau est un ratio déficitaire.

Il est souligné que, malgré le déficit enregistré, l'équipement est très performant par rapport à un équipement de même type (avec un bassin de 50 mètres). Les piscines disposant d'un bassin de 50 mètres sont généralement très déficitaires pour les raisons évoquées plus haut. Il est également indiqué qu'un coût social résiduel de 3 € est faible grâce à un niveau de recettes élevé.

Il faut également savoir que la moyenne nationale de l'amplitude horaire est de 4 000 heures alors qu'à Saint-Germain elle s'élève à 5 000 heures dans l'année.

Monsieur VANTYGHEM commente le diagnostic technique :

Cet équipement construit en 1970 n'a pas subi de grosses rénovations depuis sa création. Le niveau de prestations dans un bâtiment qui n'a pas été optimisé lors de sa conception est très énergivore (les chocs pétroliers n'étaient pas non plus connus à cette époque).

Ce bâtiment vieillissant a eu de nombreuses pannes et de manière récurrente ; l'équipe technique a réussi jusqu'alors à maintenir l'équipement en fonctionnement, ce

qui n'est pas toujours évident, la dernière panne (2 chaudières sur 3) l'a encore démontré récemment.

Les principaux désordres sur l'établissement sont :

* La ventilation :

Ce problème cause des difficultés sur la structure même de l'équipement. En effet, les aciers contenus dans le béton se corrodent ; ce phénomène est dû principalement à une mauvaise ventilation et à un taux d'humidité dans l'air qui est élevé. Ce taux d'humidité dans l'air entraîne des condensations qui font que l'équipement se dégrade rapidement. Ce problème est constaté sur les bétons tribunes dans son ensemble et les sous-sols.

Dans une piscine, la ventilation est très importante, c'est aussi un élément de confort.

Voir le schéma :

La zone de confort obtenue à 27° se situe avec un taux d'humidité relatif à 65 % et pour obtenir ce taux, il faut extraire l'humidité des hauts de bassin. Cette extraction peut s'opérer de deux façons : la première, est d'extraire de l'air humide avec des gros volumes d'air (20 à 30 000 m³/heure) qui doit ensuite être réchauffé, l'air sec obtenu est ensuite ré-introduit. Cette technique traditionnelle est très énergivore puisqu'il faut réchauffer un important volume d'air.

Le second procédé permet de garantir des coûts d'exploitation corrects : déshumidification thermodynamique.

La déshumidification s'obtient en récupérant les calories contenues dans l'humidité de l'air et en introduisant des volumes d'air strictement limités au taux de renouvellement d'air hygiénique.

* Le traitement d'eau :

Le traitement employé fonctionne relativement bien. Une filtration est réalisée à partir de filtres diatomées, c'est une technique qui garantit une qualité d'eau : la limpidité est irréprochable malgré une fréquentation élevée. Le reste de l'installation est en moins bon état : risques de ruptures de canalisation sous les bassins (ex : la rupture à Noël 2008).

Le dépassement des normes du taux de chloramines entraîne une forte odeur de chlore ; dépassement parfois signalé par la DDASS.

La solution de stripage et d'ozonisation sont des solutions à faible coût pour garantir une bonne atmosphère dans la piscine. L'amélioration de la qualité de l'air sera aussi profitable aux MNS.

Les procédés proposés permettraient de répondre au développement durable et d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Suite au traitement d'air : réduction de 50 % des consommations de gaz, de chauffage,
- ✓ Suite au traitement d'eau : réduction de 70 % des apports en eau neuve et suppression des chloramines.

Aujourd'hui, pour chaque baigneur entrant dans la Piscine, c'est 120 à 130 litres d'eau introduit. Ces volumes sont conséquents puisqu'ils sont 4 fois supérieurs au volume réglementaire qui est de 30 l / baigneur.

Les travaux prioritaires et leurs coûts respectifs

Les travaux à réaliser dans un second temps

Les travaux à réaliser dans les 5 ans à venir

} (voir l'annexe) :

Le coût total des travaux de réhabilitation s'élève à 4 600 000 €. Ces travaux d'investissement se rentabiliseraient sur les 25 prochaines années, avec des consommations divisées par deux au minimum.

Le Président remercie pour cette présentation très synthétique. Il demande ce qu'il en est de la consommation des chaudières et de l'isolation.

Monsieur VANTYGHEM répond que l'isolation dans une piscine ne représente que 7% de déperdition, ce qui ne rend pas ce besoin prioritaire. Quant à la consommation des chaudières gaz, elle est directement liée à la consommation importante d'eau qui est prélevée sur le réseau pour être réchauffée avant d'être injectée dans les bassins. Ce procédé génère effectivement une consommation importante de gaz puisque l'eau du réseau est entre 7 et 12° (suivant les saisons) et elle est réchauffée à 28° pour les bassins. Si l'on veut résoudre la surconsommation de gaz, il faut aussi traiter la ventilation qui est le principal point consommateur de chaleur dans le bâtiment.

Les pertes d'exploitation liées à une fermeture pour travaux est un autre aspect (implicite) complète **le Président**.

La plupart de ces travaux exige la fermeture de l'équipement, répond **Monsieur VANTYGHEM**. Cet aspect sera évoqué en seconde partie avec les différents scénarios envisagés.

Pour **Monsieur DIJON**, le coût des travaux est impressionnant.

Monsieur AMADEI précise qu'à ce coût s'ajoute celui de la fermeture de l'équipement. Le coût annoncé est un premier chiffrage donc il risque certainement d'être plus élevé (lors de l'ouverture des plis) ; la fermeture de l'établissement pour 3 mois par exemple aurait des conséquences financières importantes. De plus, les travaux proposés sont à équipement constant, l'amélioration de l'offre avec plus de loisirs n'est pas intégrée pour l'instant.

A ce stade, la question est plus complexe selon **le Président** : que se passe t-il si rien n'est fait ?

L'équipement va se dégrader au fil du temps, les pannes risquent d'être nombreuses. Mais ce qu'il faut surtout noter, pour **Monsieur VANTYGHEM**, c'est l'absence de réalisation de gros travaux depuis plus de 30 ans ; remettre un équipement de cette importance à niveau a un coût certain mais avec un temps de retour sur investissement intéressant.

La seconde question, pour **le Président**, est de savoir si le Syndicat est dans un « tout ou rien » ou si ces travaux peuvent être réalisés sur un moyen ou long terme. A l'évidence, la ventilation et le réseau électrique sont des priorités.

Monsieur VANTYGHEM confirme ces priorités. L'absence de ventilation fait subir au bâtiment des agressions très importantes du fait de l'atmosphère chlorée et de l'humidité qui condense sur le béton. Cette humidité combinée à l'atmosphère chlorée dans le béton produit de l'acide chlorhydrique qui attaque les structures du béton. Pour l'instant, il n'y a pas de problèmes structurels sur le bâtiment mais des désordres tels que des poussées de fer (qui sortent du béton), si aucuns travaux sur la ventilation ne sont effectués dans les 5 ans à venir, des problèmes structurels risquent d'apparaître en différents points et se généraliser.

Il faut mettre en place, conclut le Président, une stratégie d'intervention avec des priorités, des cohérences de phases notamment en regard de ce qui peut être fait simultanément avec « *des tuilages* » de façon à réduire les périodes de fermeture. En effet, vu l'importance des charges fixes (notamment de personnel), le coût indirect impliquera des efforts conséquents des collectivités adhérentes : la prise en charge du déficit de fonctionnement ne pourra se faire que par le biais de cotisations syndicales et non par emprunt.

Les travaux liés à la restructuration de la ventilation sont estimés à 1 100 000 € ; cette opération induit des coûts supplémentaires sur la zone d'intervention des plafonds, répond **Monsieur VANTYGHEM** à Monsieur AMADEI. Lors de la dépose des plafonds, il sera judicieux d'en profiter pour repeindre la charpente. Cet exemple démontre bien qu'il y a une série de travaux en cascade ; les prestations peuvent difficilement être isolées.

Hiérarchiser les travaux est donc essentiel, confirme **le Président** : les travaux prioritaires, les travaux devant être faits impérativement simultanément afin d'optimiser les coûts et les immobilisations.

Les scénarios établis tiendront compte de cet aspect, signale **Monsieur VANTYGHEM**, notamment : limiter la période de fermeture et regrouper au maximum les travaux sous forme de phasage avec la possibilité de laisser une partie de l'équipement en exploitation. A ce jour, nous n'en sommes qu'au constat.

Monsieur BASLE reprend en indiquant que cette présentation est purement technique mais il y a aussi d'autres aspects à prendre en compte. Il donne comme exemple l'obligation de mise en conformité pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), l'hygiène et la sécurité dans les vestiaires. Ces travaux devront être faits de manière conjointe et voire en même temps que la ventilation afin de ne pas intervenir de nouveau sur l'ouvrage.

Pour **le diagnostic fonctionnel**, **Monsieur ROCHEREAU** souligne tout d'abord que, dans le cadre de l'étude de la demande sociale, les entretiens menés sur un panel d'acteurs ont tous témoigné d'une fierté de l'équipement, les acteurs ont conscience d'utiliser un équipement de qualité avec des volumes agréables.

* Les besoins émergents sont détaillés dans l'annexe jointe.

Il est répondu au Président que la part du public interrogée est faible ce qui n'est statistiquement pas valable. Le cabinet ISC, de par son expérience et des études en leur possession, est en mesure d'avoir une lecture « grand public ».

* Le cadrage des besoins : déficit général en m² de plan d'eau (voir le détail dans l'annexe)

* Les points forts (comme les points faibles) de l'équipement (cf annexe) permettront de s'inscrire sur une dynamique de projet pour rénover l'Etablissement tout en intégrant les obligations réglementaires.

- l'unité conceptuelle : cohérence de l'équipement sur lui-même. La conception d'un bassin semi-enterré est un choix architectural fort mais qui limite les possibilités d'évolution.
- L'accès est un point fort mais il est problématique dans une vision d'avenir notamment dans la modification des schémas d'urbanisme de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui sont discutés à l'heure actuelle.
- La force de l'espace forme signifie aussi la réussite d'un projet nouveau (en offre de pratique) puisque que la demande sociale existe.
- La présence d'un plongeoir à 10 mètres est rare en France, il n'en existe que 3 en Ile-de-France (Colombes, Montreuil et un à l'INSEP qui a brûlé).
- Un club adhérent performant : une culture sportive de haut niveau reconnue, la venue de Philippe LUCAS en témoigne.
- La dimension formation donne une identité particulière à l'établissement qui est reconnue par le Département : pour certaines disciplines un partenariat peut être envisagé pour les besoins de locaux par exemple ...
- Un établissement peu générateur de déficit de fonctionnement : à titre de comparaison la Piscine de Strasbourg est citée avec un déficit annuel de 3 000 000 €.

* Les points faibles (cf annexe)

- les circulations : la cafétéria est aussi un lieu de rencontre des pieds chaussés et des pieds nus.
- la zone accueil n'est pas à la hauteur de l'équipement. En période hivernale, on se rend compte que la partie haute des gradins fait fonction d'accueil secondaire (les parents passent le contrôle d'accès pour aller voir leurs enfants), contrairement à l'été où cette fonction disparaît.
- Sécurité du solarium : difficulté à contrôler les accès transgressifs avec apport d'alcool dans l'enceinte ...
- De manière générale, le contrôle d'accès n'est pas efficace car il y a des habitudes de vie qui ne sont pas conformes.
- Le manque de moyenne profondeur : bassins de 1m à 1m30 qui offrent le plus de diversité d'activités possibles.

* Synthèse stratégique (cf annexe) :

- la valence sportive peut appeler d'autres dynamiques mais aussi d'autres financements.
- Afin de réduire les charges, il faut être vigilant sur les surfaces et les profondeurs de m² de plan d'eau et les volumes d'air à traiter. Sur ces aspects, la Piscine Intercommunale est dans le pire cas de figure : grand bassin, très profond (un apport important en m³ d'eau pour un plongeoir qui sert peu), ou encore des gradins (comme le plongeoir) qui définissent un volume d'air à traiter important.
- La mise en cohérence entre la fonction et le bâti résulte des conceptions de construction (ce qui s'est fait à l'époque ne se ferait plus maintenant). La réflexion sur une extension de m² de plan d'eau doit se faire sans augmentation de volumes et dans une approche de développement durable. Les locaux de stockage, les demandes de formation, les bureaux par exemple peuvent être extériorisés afin de ne pas être dans la difficulté de gestion des mètres carrés d'une piscine.

Le Président constate que le quorum est atteint.

Le Président revient sur l'absence de contrôle d'accès pour les scolaires : peut-on prendre rapidement des mesures ?

Au niveau du bâtiment, il y a un agent en permanence qui assure l'entretien et la surveillance des lieux répond **Monsieur RANC**. Cela étant, n'importe quel individu pourrait se glisser dans le groupe scolaire qui passe par l'extérieur (les côtés de la Piscine) pour entrer dans les lieux, cet individu serait rapidement identifié arrivé aux vestiaires. Faire passer les groupes scolaires par l'accueil poserait un problème d'organisation, l'espace est insuffisant surtout en période d'ouverture du Centre de mise en Forme.

Afin d'améliorer la sécurité, l'utilisation d'une commande à distance peut être envisagée, reprend **le Président**.

Monsieur ROCHEREAU souligne que certaines piscines disposent d'un système de vidéo surveillance à l'accueil, l'ouverture des portes se fait à l'aide d'une commande.

Le Président demande que ce point soit étudié.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants pour cet exposé intéressant dans lequel l'intégralité des interrogations ont été posées. Cette présentation nécessite une profonde réflexion, il propose à l'Assemblée d'engager la discussion dans une prochaine réunion.

Avant de passer à l'ordre du jour, sur proposition du Président, le Comité désigne Madame SEGAIN, de la Commune d'Aigremont, Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 12 JUIN 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité exceptionnel du 26 août 2009 (demande de créneaux de Monsieur LUCAS) a déjà été approuvé lors de la séance du 10 septembre dernier.

PROCES-VERBAL DU COMITE EXCEPTIONNEL DU 10 SEPTEMBRE 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES DU PRESIDENT

Signature, le 7 juillet 2009, avec **la Société** ISC Ingénierie Sportive et Culturelle d'un contrat pour la mission d'audit technique du bâtiment et de ses installations (lot n° 1) et d'audit fonctionnel des installations de la Piscine Intercommunale (lot n° 2).

Les éléments de mission pour le lot n° 1 concernent l'expertise générale et technique sur les installations :

- la structure générale du bâtiment et sa solidité,
- les organes de ventilation et de chauffage,
- l'état du grand et du petit bassin, des gradins et des plages supérieures,
- le système de recyclage de l'eau du bassin,
- le système d'éclairage,
- les descentes d'eaux pluviales et réseau des eaux usées,
- le réseau d'eau chaude sanitaire.

Ainsi que sur les points suivants :

- la conformité de la piscine au regard de la législation sur les ERP,
- l'accessibilité des installations pour les personnes handicapées et à mobilité réduite,
- l'état des espaces extérieurs et des allées de circulation,
- la nécessité de disposer d'un local de stockage des produits dangereux,
- la nécessité de disposer d'un local infirmerie.

Ce contrat, qui se terminera à l'achèvement des études, est conclu pour un montant de 12.050 €HT.

Les éléments de mission pour le lot n° 2 concernent l'étude fonctionnelle sous plusieurs aspects :

1°- dans la configuration actuelle :

- la répartition des créneaux horaires,
- l'ouverture de la Piscine correspond-elle aux attentes de la population ?
- les tarifs d'entrée à la Piscine,
- l'ouverture du Centre de Mise en Forme correspond-elle aux attentes des utilisateurs ?
- les cours collectifs dispensés dans ce centre correspondent-ils aux attentes des utilisateurs ?

2°- dans le cadre d'une évolution de nos installations :

- les espaces réservés aux différentes activités sont-ils suffisants et en concordance avec la demande des usagers ?
- quelles seraient les améliorations qui pourraient être apportées aux utilisateurs de la Piscine, par exemple des espaces ludiques, des jeux ?
- la pataugeoire extérieure devant également être refaite, est-il judicieux de la reprogrammer à son emplacement actuel ou, au contraire, prévoir de l'intégrer au bâtiment ?

- quels sont les équipements extérieurs qui pourraient être souhaités par les utilisateurs ?
- il est nécessaire d'étudier dans ce cadre des équipements accessibles aux personnes présentant des handicaps,

Ce contrat, qui se terminera à l'achèvement des études, est conclu pour un montant de 24.000 €HT.

Signature, le 24 septembre 2009, avec **la Ville de Saint-Germain-en-Laye** d'un contrat d'enlèvement des déchets banals, industriels et commerciaux générés par les activités de la Piscine.

Les jours de collecte sont distincts selon le type de déchets (non triés, triés et verre) et le nombre de bacs mis à disposition tient compte de la saisonnalité.

Volume soumis à redevance :

6210 litres de déchets non triés (contre 6930 litres réels)

55 litres de déchets triés (contre 210 litres réels)

La différence entre le volume soumis à redevance et le volume réel tient du fait qu'une partie du volume est gratuit ; cette gratuité correspond à la contre partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, informe le Président.

Montant de la redevance annuelle : 5 605 €

Le Président demande que la signature du contrat avec le délégataire pour l'enlèvement de ses propres déchets soit vérifiée.

Le Président rappelle que la convention signée avec Monsieur LUCAS a été autorisée par délibération. Cette convention qui fait l'objet de quelques modifications risque de devenir caduque puisqu'à ce jour Monsieur LUCAS n'a pas fourni les contrats des sponsors. Le Président propose de revenir sur ce point en question diverse.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Le Budget Supplémentaire 2008 de la Piscine s'élève à la somme globale de **400 920,33 €**, se répartissant comme suit :

Section de Fonctionnement▶	146 532,04 €
Section d'Investissement▶	254 388,29 €

Le montant global souligne l'importance de ce Budget.

Les principaux aspects du budget supplémentaire sont les suivants :

- reprise des résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération du 12 juin 2009,
- reprise des restes à réaliser en investissement, constatés au Compte Administratif 2008
- un certain nombre de réajustements par rapport au Budget Primitif 2009 qui a été calculé au plus juste ; ces réajustements interviennent essentiellement sur les fluides et les lignes de rémunération,
- des compléments de recettes, en particulier au niveau des rôles supplémentaires,
- L'ensemble de ces réajustements laisse disponible d'environ 48 000,00 € inscrit comme dépense non affectée, donc qui n'apparaît pas dans le solde des comptes. Ce qui signifie aussi, que le Syndicat ne dispose plus de réserve en dehors de cette somme, insiste le Président. Ce disponible de 48 000 € pourra être diminué si les recettes escomptées ne sont pas réalisées.

Pour une lecture plus facile du Budget Supplémentaire, des tableaux récapitulatifs sont joints à ce document.

Dans le détail, ce budget se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

1/ Dépenses

Quelques compléments de crédits sont nécessaires sur les lignes suivantes :

- **Chapitre 011** - Charges à caractère général► **115 722,04 €**
Cette somme est essentiellement destinée à compléter les crédits d'entretien du Bâtiment, en particulier les fluides pour un total de 67 400 € on y retrouve le disponible indiqué plus haut.

Concernant les fluides, le Président rappelle qu'il a adressé un courrier au Premier Ministre demandant de ne pas payer les taxes du Grenelle de l'Environnement calculées sur des eaux domestiques, la réponse est assez encourageante. Cette réponse doit être validée par l'Agence de l'Eau. Le Président demande à Madame MUNNIA plus de précisions.

Madame MUNNIA informe que le Ministère a été relancé à plusieurs reprises pour savoir si la totalité de l'eau de la Piscine était soumise aux redevances créées au bénéfice de l'Agence de l'Eau : la redevance pour pollution et la redevance pour modernisation des réseaux. Ces deux redevances représentent pratiquement 0,70 € HT/m³, ce qui a augmenté artificiellement et de façon très importante le coût de l'eau.

La réponse du Ministre est de dire que les redevances sur l'eau chaude sanitaire utilisée devront être payées, par contre une exonération sur la redevance pour pollution est possible pour l'eau des bassins (niveau de pollution inférieur au taux réglementaire). Cette exonération ne concernerait pas les premiers 6 000 m³ d'eau qui sont forfaitaires et ne pourrait se faire que si l'Etablissement est équipé d'un compteur spécifique pour le bassin, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle (1 compteur général et des sous-compteurs). Cette exonération ne s'appliquerait pas à la redevance relative à la modernisation des réseaux.

Le responsable technique de la Piscine est en attente d'un devis demandé à la Lyonnaise des Eaux pour installer un compteur et, en parallèle, l'Agence de l'Eau a été saisie pour donner son aval sur cette exonération (soit 0,35 € sur 30 000 m³, ce qui représenterait plus de 10 000 € par an).

- **Chapitre 012** – Charges de personnel► **30 000,00 €**
Il s'agit de réajustements par rapport aux prévisions du BP 2009

Sur ce réajustement important, **Madame MUNNIA** rappelle qu'il y a deux postes supplémentaires qu'il faut réintégrer au coût global, à cela s'ajoute un reclassement de la catégorie C, catégorie majoritaire dans l'Etablissement.

Madame MUNNIA souligne qu'il n'est pas toujours simple d'avoir un prévisionnel au plus juste jusqu'à la fin de l'année ; ces lignes sont utilisées seulement s'il y a des besoins, contrairement à d'autres lignes qui peuvent l'être parce qu'elles disposent de crédits.

- **Chapitre 67** – Charges exceptionnelles► **810,00 €**
On retrouve sur ce chapitre un complément pour le remboursement de cartes et une annulation sur titre.

Le total des dépenses de fonctionnement est de► **146 532,04 €**

2/ Recettes

Les recettes, figurant au Budget Supplémentaire sur la section de fonctionnement, sont constituées par la reprise de l'excédent de l'exercice 2008 reporté et de quelques compléments de recettes sur les lignes suivantes :

- **Chapitre 002** - Excédent antérieur reporté► **58 932,04 €**
- **Chapitre 70** – Redevances et droits des services► **20 000,00 €**

Cette somme affectée est un trimestre dû par l'Association Team LUCAS (sur 80 000 € par an). Le Président reste sceptique sur cette affectation.

- **Chapitre 73 – Rôles supplémentaires**► **41 000,00 €**

Le Président informe que ces rôles supplémentaires proviendraient certainement du SIAPP qui est imposé à la taxe foncière. Le Maire de Saint-Germain reçoit une recette supplémentaire. Les Syndicats bénéficient de l'augmentation des bases d'imposition. Cette explication serait à vérifier mais elle paraît crédible au vu de l'importance de son montant.

- **Chapitre 75 – Revenus complémentaires**► **10 000,00 €**

Cela concerne des mises à disposition du bassin.

- **Chapitre 77 – Recettes imprévues**► **1 600,00 €**

Le détail figure sur le tableau joint en annexe du rapport

- **Chapitre 013 (6419) – Remboursements concernant le personnel**► **10 000,00 €**

L'ensemble de ces revenus supplémentaires sont des recettes constatées, indique **Madame MUNNIA** ; ce qui permet d'accroître l'excédent reporté de 2008. Cet ensemble affiche un excédent de recettes de l'ordre de 90 000 €.

Par ailleurs, au regard de la situation à fin septembre, les prévisions devraient être réalisées, signale Madame MUNNIA. Elle rappelle que les prévisions 2009 ont été établies avec + 4 % par rapport aux réalisations 2008, soit + 50 000 €.

Le Président ajoute que la belle arrière saison du mois de septembre a permis de relever les chiffres qui n'étaient pas bons depuis le début d'année.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent donc à la somme de **146 532,04 €**.

Section d'investissement

1/ Dépenses

Les restes à réaliser, constatés au Compte Administratif 2008, sont repris sur les lignes suivantes :

- **Chapitre 20 - Concessions, brevets , licences**► **538,18 €**
- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**► **28 725,83 €**
- **Chapitre 23 - Autres immobilisations en cours**► **199 327,17 €**

En réponse au Président, **Madame MUNNIA** rappelle que les comptes 21 sont des comptes d'immobilisation du matériel (pour le Centre de Mise en Forme par exemple) et les comptes 23 concernent les travaux. Sur cette ligne de crédit, on distingue des engagements comptables (réels) faits avant la fin de l'année et une réserve qui a servi en début d'année pour le changement des deux chaudières. Le coût de cette opération s'est élevée à environ 100 000 €.

Soit un total de report de► **228 591,18 €**

Les crédits disponibles sont affectés aux chapitres 21 et 23 pour► **25 797,11 €**

Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à► **254 388,29 €**

2/ Recettes

Elles sont constituées :

- de la reprise de l'excédent antérieur **ligne 001**► **254 388,29 €**

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de **254 388,29 €**.

Ce budget démontre une nouvelle fois que les lignes de crédits les plus mouvementées sont les fluides et la rémunération du personnel constate le Président. Il est nécessaire d'appliquer une attention à ce que cette tendance se ralentisse. Ce Budget met également en exergue la fin des excédents reportés.

Sans autre observation, le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2009, qui s'élève aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement► **146 532,04 €**

Section d'Investissement► **254 388,29 €**

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2009 tel que présenté ci-dessus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'annonce difficile, il pourra être alimenté par les réflexions des auditeurs, précise le Président.

Le Président réaffirme que le Comité Syndical devra prendre des décisions coûteuses qui vont se traduire par de l'endettement et des efforts supplémentaires. Cet effort sera atténué dans un premier temps si l'apport financier de Monsieur LUCAS était confirmé.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la venue de Monsieur LUCAS :

Le Président a signé la convention avec un dispositif différent de ce qui avait été prévu. En effet, les sponsors ne sont pas signataires directs de la convention mais ils se portent garants dans les conventions de sponsoring signées avec Monsieur LUCAS. Ce qui signifie que l'argent des sponsors sera directement versé au Syndicat en cas de défaillance de Monsieur LUCAS, donc le résultat est le même.

Les deux conventions de sponsoring devaient être jointes à la convention signée le 14 septembre dernier avec Monsieur LUCAS la semaine suivante, sinon la convention devenait caduque. A ce jour, rien n'a été joint et selon les informations du Président, une seule convention est signée avec le principal sponsor, Direct énergie. Sans copie de cette convention, le Syndicat ne peut en connaître le contenu : montant prévu et clause de substitution automatique.

En conséquence, le Président a adressé un courrier à Monsieur LUCAS, afin de lui signifier son occupation sans titre et la demande de régularisation rapide de cette situation, qui est resté sans effet.

En conséquence, une mise en demeure plus sévère lui sera adressée dès le 12 octobre prochain, lui donnant un délai de 15 jours avant d'engager la procédure d'expulsion.

Le Président demande l'avis des membres.

Monsieur BURGAUD favorable à cette position, souhaiterait avoir une copie des conventions.

Le Président demande à ce que la copie de la dernière convention soit envoyée aux membres du Comité.

Le Président souligne la sympathie de Monsieur LUCAS, son installation s'est faite dans de bonnes conditions ; cela étant la convention est un contrat qu'il faut savoir honorer.

Monsieur PIVERT qui a déjà rencontré Philippe LUCAS n'a pas réussi à joindre son avocat par téléphone.

Le Président préfère « ne pas ajouter au désagrément politique une situation juridique insoutenable dans laquelle le Syndicat serait en tort ».

Madame SEGAIN rappelle que l'éventualité de mettre un terme au partenariat a été soulevée lors des Comités exceptionnels; il était clair que les choses devaient être cadrées dès le départ.

Le Président demande à Monsieur RANC de tenir Monsieur LUCAS informé de ce risque, il est inutile qu'il soit pris au dépourvu. Le Président s'étonne lui aussi du silence de Maître POULMAIRE, son avocat.

Les membres du Comité sont favorables à l'envoi d'un courrier de mise en demeure.

Le Président en profite pour remercier la Ville du Pecq qui a trouvé un hébergement pour les nageurs.

Monsieur PIVERT confirme que le Maire du Pecq a pu avoir 10 logements dans les logements étudiants et un studio pour Philippe LUCAS ; malheureusement il n'a pas eu de suite sur cette affaire.

Le Président informe que le Maire de Saint-Germain-en-Laye a de nouveau majoré la subvention du CNO contrairement à ses dires. Le Président souhaite vivement que la Ville de Saint-Germain-en-Laye ne soit pas la seule à soutenir directement le CNO.

Il donne lecture de la réponse de la Ville du Pecq : pour 2009, le Pecq n'accordera pas de subvention au CNO mais elle entrouvre la porte pour 2010 : « Les responsables du CNO pourront toutefois nous contacter courant novembre pour étudier la possibilité d'une aide en 2010 ». Le Président donnera copie de cette lettre au Directeur de la Piscine pour que le CNO soit informé de cette position s'il ne l'est pas déjà.

Monsieur AMADEI rappelle que le Pecq met à disposition depuis des années des lignes d'eau et des bassins au CNO ; ce qui a également un coût pour la Ville du Pecq.

Le Président, informé de ces mises à disposition, précise que cette aide se pose aux autres communes qui agiront en fonction de leurs possibilités.

Quant à l'avenir de la Piscine, le Président réitère ses propos : le Syndicat n'a plus le choix, il devra supporter des dépenses significatives. Les problèmes de corrosion décrits dans la présentation devront plutôt être réglés maintenant que dans 5 ans.

Monsieur RANC cite l'exemple des « Virades de l'Espoir ». Lors de cette manifestation, l'établissement a fonctionné toute la journée sans chaudière, les participants se sont douchés à l'eau froide. Il n'a pas été possible, pour le technicien, d'identifier la panne le jour même. La Piscine a dû fermer ses portes le lendemain et faire intervenir une Société pour identifier la panne : les contacteurs ont été testés, un par un, pour trouver l'origine de cette panne qui provenait d'un brûleur de chaudière.

Ces pannes sont récurrentes souligne Monsieur RANC.

Pour **le Président**, l'inaction du Comité engagerait sa responsabilité !

Le point sur les recettes :

La saison 2009 sera conforme aux objectifs prévus avec une légère amélioration par rapport à la saison 2008, qui elle-même était légèrement supérieure à la saison 2007.

Cela étant, les recettes sont d'un niveau bas ; seul le Centre de mise en Forme a repris de l'élan sur les recettes commerciales après la période de travaux qui n'a pas été favorable.

Sans autre observation, le Président lève la séance à 19h45.